



**PRÉFÈTE  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 21 mars 2023

### **ANCIEN SITE INDUSTRIEL DE MÉTALEUROP : POINT DE SITUATION INTERMÉDIAIRE DU DÉPISTAGE DU SATURNISME**

Grâce à la contribution de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) et de la Mutualité sociale agricole (MSA) du Rhône, les familles résidant sur la zone définie et couverte par les régimes général et agricole de l'Assurance maladie, ont reçu fin janvier un courrier d'information, accompagné d'un bon de dépistage.

Ce sont environ 2000 enfants de moins de 18 ans et femmes enceintes, résidant dans la zone concernée, à qui il a été proposé de faire réaliser une plombémie. Ces dépistages sont pris en charge à 100% par l'Assurance maladie. Les bons sont valables jusqu'au 31 juillet 2023 et permettent aux familles de se rendre dans le laboratoire d'analyse de leur choix ou de faire appel à un infirmier pour réaliser la prise de sang.

**Fin février 2023, sur 223 prélèvements de plombémies réalisés, aucune plombémie  $\geq 50 \mu\text{g/L}$  n'a été détectée.**

En janvier et février 2023, 216 enfants et 7 femmes enceintes ont réalisé une prise de sang pour dosage de la plombémie (concentration en plomb dans le sang). Sur ces 223 plombémies, aucune n'est supérieure à  $50 \mu\text{g/L}$  (seuil de définition du saturnisme chez l'enfant et la femme enceinte). Une seule dépasse  $25 \mu\text{g/L}$  et est égale à  $26 \mu\text{g/L}$ .

**Ces dépistages ont concerné 7 femmes enceintes, 24 enfants de 0 à 2 ans, 59 enfants de 3 à 6 ans et 133 enfants de 7 à 17 ans.**

Classes d'âge	Nombre de plombémies réalisées	Distribution des plombémies				
		<10 µg/L <i>n</i> %	10-24 µg/L <i>n</i> %	25-49 µg/L <i>n</i> %	50-99 µg/L <i>n</i> %	≥ 99 µg/L <i>n</i> %
0-2 ans	24	17 70,8%	7 29,2%	0	0	0
3-6 ans	59	26 44,1%	33 55,9%	0	0	0
7-17 ans	133	91 68,4%	41 30,8%	1 0,8%	0	0
Femmes enceintes	7	6 85,7%	1 14,3%	0	0	0
<b>Total</b>	<b>223</b>	<b>140</b>	<b>82</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

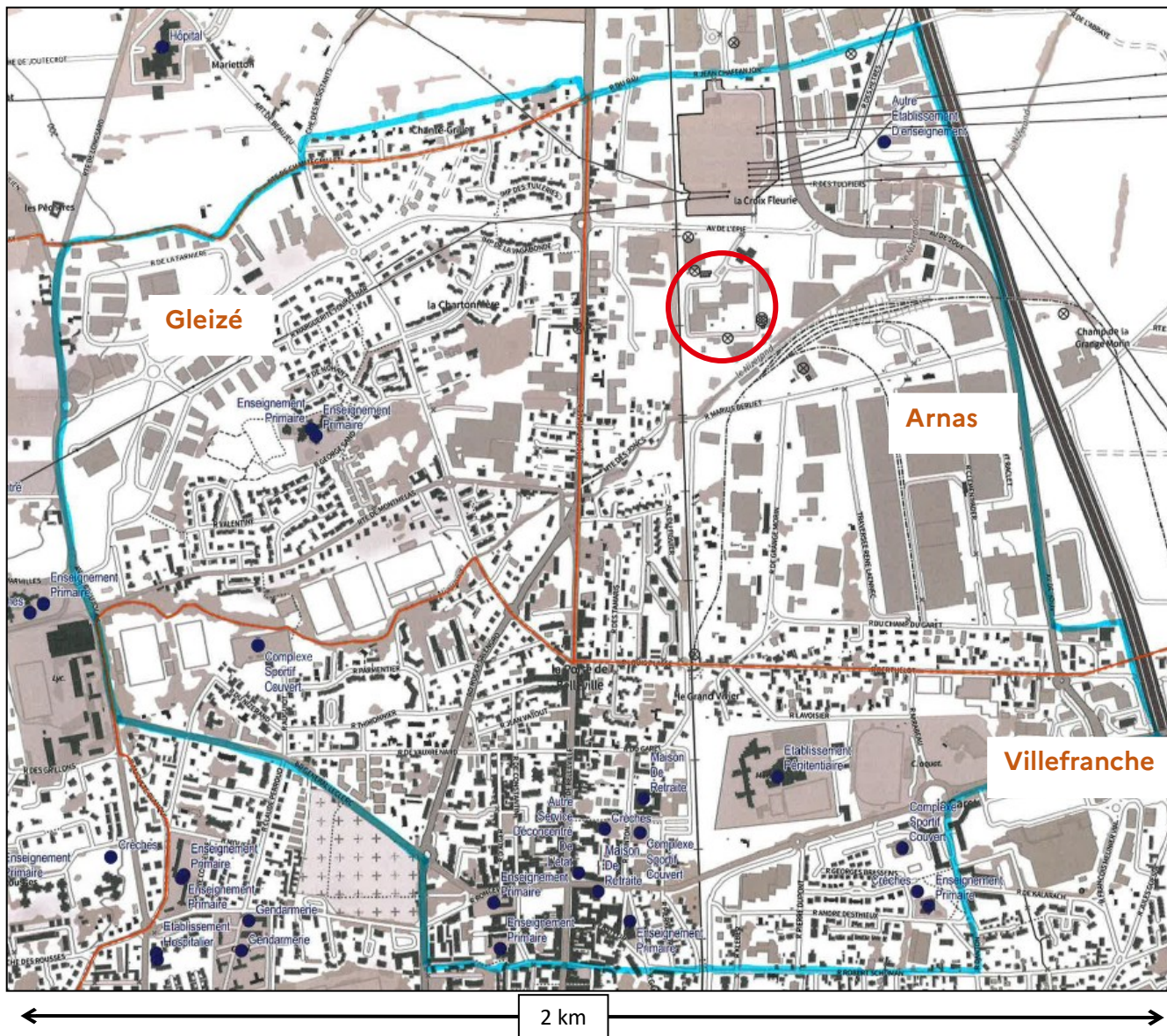
*Données du Centre Anti-Poison et de Toxicovigilance*

Des points intermédiaires seront publiés régulièrement par les services de l'État.

Pour rappel, concernant le saturnisme infantile :

Les signes de l'intoxication sont peu spécifiques et souvent non détectables à l'examen clinique. C'est la raison pour laquelle seul le dosage du plomb dans le sang (réalisation d'une plombémie) permet de détecter des cas de saturnisme infantile, définis par une plombémie supérieure ou égale à 50 microgrammes de plomb par litre de sang (> 50 µg/L). Les enfants en bas âge présentent un risque plus élevé d'intoxication au plomb du fait de leur comportement (ils portent fréquemment leurs mains ou des objets à la bouche), d'un coefficient d'absorption digestive élevé et de leur système nerveux en développement. Les femmes enceintes sont également une population sensible du fait des risques pour l'enfant à naître. C'est la raison pour laquelle le dépistage du saturnisme est proposé aux enfants et aux femmes enceintes.

**Zone géographique retenue pour le dépistage du saturnisme pris en charge par l'assurance maladie.**



**Cabinet du préfet de la région  
Auvergne-Rhône-Alpes**

Fabien DESPINASSE  
Mél : [pref-communication@rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@rhone.gouv.fr)

Préfecture du Rhône – 69003 Lyon Cedex 03  
Standard : 04.72.61.61.61 – <http://www.rhone.gouv.fr>